

Communauté de communes Cœur de France

Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 8 décembre 2017 à 19 h

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Thierry VINÇON, Président, étant empêché, Madame Annie LALLIER, première Vice-Présidente, préside la séance.

Monsieur Guy LAÎNÉ est désigné secrétaire de séance.

Question n° 1

Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 22 septembre 2017

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 34 pour, 2 abstentions (Jacqueline MALLARD, Édith MICHELIC),

adopte le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du vendredi 22 septembre 2017.

Question n° 2

Compte rendu des décisions prises en vertu des articles L 2121-22 et L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

Mesdames RIVET, MICHELIC, MALLARD et Monsieur CHALMET estiment qu'ils n'ont pas suffisamment d'informations au sein de Cœur de France. C'était, selon eux, le cas lors de la préparation du dossier TEPCV en mai 2016.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte à Monsieur le Président de la communication des décisions prises.

Question n° 3 A

Économie

Adhésion à la plateforme de e-commerce « acheteza »

Monsieur AUZON considère qu'il n'a aucune information à ce sujet et qu'il votera contre.

Monsieur LAÎNÉ répond qu'il pouvait tout à fait se rapprocher des services de Cœur de France pour avoir des détails, les éléments ayant été donnés lors des bureaux des Vice-Présidents et des Maires le 17 novembre dernier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 27 pour, 1 contre (Philippe AUZON), 8 abstentions,

- **décide de poursuivre l'adhésion à la plate-forme « acheteza »,**
- **autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la mise en place de ces dispositions.**

Question n° 3 B

Économie

Mise à disposition des zones d'activités des communes à Cœur de France Commune de Bruère-Allichamps

Mesdames RIVET et MALLARD considèrent que le sujet n'a pas été traité le 17 novembre dernier. Madame RIVET indique toutefois qu'il ne s'agit que de l'application des dispositions de la Loi NOTRE.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD),

- **constate le transfert des zones d'activité et biens de la commune de Bruère-Allichamps désignés dans le procès-verbal,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce procès-verbal de mise à disposition et tous documents liés à ce dossier et à procéder aux opérations d'ordre budgétaire correspondantes.**

Question n° 3 C

Économie

Mise à disposition des zones d'activités des communes à Cœur de France Commune de Charenton-du-Cher

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD),

- **constate le transfert des zones d'activité et biens de la commune de Charenton-du-Cher désignés dans le procès-verbal,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce procès-verbal de mise à disposition et tous documents liés à ce dossier et à procéder aux opérations d'ordre budgétaire correspondantes.**

Question n° 3 D

Économie

Mise à disposition des zones d'activités des communes à Cœur de France Commune de Colombiers

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD),

- **constate le transfert des zones d'activité et biens de la commune de Colombiers désignés dans le procès-verbal,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce procès-verbal de mise à disposition et tous documents liés à ce dossier et à procéder aux opérations d'ordre budgétaire correspondantes.**

Question n° 3 E

Économie

Mise à disposition des zones d'activités des communes à Cœur de France Commune de Drevant

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD),

- **constate le transfert des zones d'activité et biens de la commune de Drevant désignés dans le procès-verbal,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce procès-verbal de mise à disposition et tous documents liés à ce dossier et à procéder aux opérations d'ordre budgétaire correspondantes.**

Question n° 3 F

Économie

Mise à disposition des zones d'activités des communes à Cœur de France Commune d'Orval

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD),

- **constate le transfert des zones d'activité et biens de la commune d'Orval désignés dans le procès-verbal,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce procès-verbal de mise à disposition et tous documents liés à ce dossier et à procéder aux opérations d'ordre budgétaire correspondantes.**

Question n° 3 G

Économie

Mise à disposition des zones d'activités des communes à Cœur de France Commune de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD),

- **constate le transfert des zones d'activité et biens de la commune de Saint-Amand-Montrond désignés dans le procès-verbal,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce procès-verbal de mise à disposition et tous documents liés à ce dossier et à procéder aux opérations d'ordre budgétaire correspondantes.**

Question n° 3 H

Économie

Mise à disposition des zones d'activités des communes à Cœur de France Commune de Saint-Pierre-les-Étieux

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD),

- **constate le transfert des zones d'activité et biens de la commune de Saint-Pierre-les-Étieux désignés dans le procès-verbal,**
- **autorise Monsieur le Président à signer ce procès-verbal de mise à disposition et tous documents liés à ce dossier et à procéder aux opérations d'ordre budgétaire correspondantes.**

Question n° 4 A

Ressources humaines

Fixation des taux d'avancement de grades des agents

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
fixe les taux d'avancement de grades des agents.**

Question n° 4 B

Ressources humaines

Mise à jour du tableau des effectifs

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
accepte la modification du tableau des effectifs et autorise Monsieur le Président à
signer tous les documents nécessaires.**

Question n° 4 C

Ressources humaines

Avenant à la convention de mise à disposition d'agent de Cœur de France à la Ville de Saint-Amand-Montrond

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition
de Madame COURET, au 1er janvier 2018, ainsi que tous les documents s'y rapportant.**

Question n° 5

Élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal

Madame DULUC ne veut pas voir imposer de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, pour les « petits » commerces de sa commune.

Monsieur DEVOUCOUX répond que la Ville de Saint-Amand-Montrond a prévu une exonération pour les petites enseignes.

Madame LALLIER indique que chaque commune restera libre d'instituer cette taxe ou non sur son territoire et d'en fixer les modalités d'applications.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD), décide :

- **de prescrire l'élaboration du Règlement Local de Publicité sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Cœur de France,**
- **de préciser les objectifs poursuivis par l'élaboration dudit RLPi,**
- **d'engager, en vertu de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, une concertation sur l'élaboration du RLPi.**

Question n° 6

Signature d'une convention avec le Syndicat Berry numérique pour l'aménagement numérique du territoire

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention avec Berry numérique pour le déploiement du très haut débit sur le territoire.

Question n° 7 A

Tourisme

Acquisition d'une licence de commercialisation

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 33 pour, 3 abstentions (Pascal AUGENDRE, Jacqueline MALLARD, Édith MICHELIC), autorise Monsieur le Président à :

- **effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition d'une licence de commercialisation,**
- **signer tous les documents correspondants.**

Question n° 7 B

Tourisme

Signature d'une convention de partenariat pour la mise en place du dispositif « Chambre d'hôtes référence »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD),

autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

Question n° 8 A

Travaux de revitalisation de l'ancien site de l'imprimerie Bussière à Saint-Amand-Montrond Mise à disposition du site par la Ville de Saint-Amand-Montrond

Madame RIVET estime que personne ne connaît le projet du site Bussière. Elle pense que la Région ne financera pas deux ZA et ne veut pas que la ZAC d'Orval soit pénalisée. Elle votera donc contre.

Madame LALLIER répond que ce projet a été présenté aux Cordées du territoire organisées le 24 novembre dernier par le Conseil régional. Madame RIVET y était présente et la Région a d'ailleurs beaucoup apprécié le projet qu'elle soutient déjà financièrement.

Devant le nombre important d'élus qui s'abstiennent ou votent contre, Monsieur JAMET indique qu'il trouve regrettable que les élus veuillent pénaliser un projet de formation dont tout le territoire a besoin pour soutenir l'emploi, pour un simple motif de forme.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 16 pour, 4 contre (Pascal AUGENDRE, Philippe AUZON, Muriel CANIFET, Michelle RIVET), **16 abstentions** (Gilbert AUBRUN, Pascal AUPY, Alain BÉGUEL, Raymond CHALMET, Patrick CIAJOLO, Clarisse DULUC, Bernard DUMAY, Françoise GONNET, Ginette HURTAULT, Annie JANVIER, Maurice LAUROY, Ghislaine LIONNET, Jacqueline MALLARD, Édith MICHELIC, Michel MROZEK, Alain POUILLOU),

- **accepte la mise à disposition de Cœur de France d'une partie du site Bussière par la Ville de Saint-Amand-Montrond,**
- **autorise Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition correspondant et tous documents liés à ce dossier.**

Question n° 8 B

Travaux de revitalisation de l'ancien site de l'imprimerie Bussière à Saint-Amand-Montrond Plan de financement de l'opération

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 16 pour, 4 contre (Pascal AUGENDRE, Philippe AUZON, Muriel CANIFET, Michelle RIVET), **16 abstentions** (Gilbert AUBRUN, Pascal AUPY, Alain BÉGUEL, Raymond CHALMET, Patrick CIAJOLO, Clarisse DULUC, Bernard DUMAY, Françoise GONNET, Ginette HURTAULT, Annie JANVIER, Maurice LAUROY, Ghislaine LIONNET, Jacqueline MALLARD, Édith MICHELIC, Michel MROZEK, Alain POUILLOU),

prend acte du plan de financement de l'opération.

Question n° 9 A

Mise en place de procédure de fonds de concours Commune de Bouzais : réfection de la route d'Orcenais

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD),

vote le fonds de concours avec la commune de Bouzais.

Question n° 9 B

Mise en place de procédure de fonds de concours

Commune de Saint-Amand-Montrond : rénovation de l'éclairage public dans diverses rues

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour, 1 abstention (Jacqueline MALLARD),

vote le fonds de concours avec la commune de Saint-Amand-Montrond.

Question n° 10

Signature d'un Contrat Ville-centre 2017 - 2020 : Ville de Saint-Amand-Montrond, Communauté de communes Cœur de France et Commune de Charenton-du-Cher avec le Conseil départemental du Cher

Madame RIVET souhaite que la compétence « petite enfance » soit transférée à Cœur de France. Monsieur AUBRUN trouve que le taux de 10 % pour la Maison de Santé Pluridisciplinaire, c'est peu.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 26 pour, 10 abstentions (Gilbert AUBRUN, Philippe AUZON, Raymond CHALMET, Ginette HURTAULT, Ghislaine LIONNET, Jacqueline MALLARD, Édith MICHELIC, Michel MROZEK, Alain POUILLOU, Michelle RIVET),

autorise Monsieur le Président à signer le contrat Ville-centre 2017-2020.

Question n° 11

Tarifs de l'année 2018

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

vote les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2018.

Question n° 12

**Maison de santé pluridisciplinaire
adhésion au régime de TVA au réel pour les travaux**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve l'assujettissement à la TVA au réel pour cette opération,**
- **autorise Monsieur le Président à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.**

Question n° 13

Ouverture d'opérations gérées en Autorisation de Programmes ou Autorisation d'Engagement et Crédit de Paiement – AP/CP – AE/CP

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la mise en place de la gestion par autorisation de programme ou autorisation d'engagement et crédit de paiement, des trois opérations suivantes :

- maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau de collecte des eaux usées pour les communes de Bruère-Allichamps et La Celle,
- travaux de voirie, enfouissement des réseaux et restitution de l'éclairage public, route de Lignièrès à Orval,
- réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUiH).

Question n° 14

Budget principal, budgets annexes « service public de l'assainissement collectif » et « service public de l'assainissement non collectif - SPANC » décision modificative budgétaire n° 1 : exercice 2017

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative budgétaire n° 1 de l'exercice 2017.

Question n° 15

Fusion des budgets annexes « service public de l'assainissement collectif » et « service public de l'assainissement non collectif - SPANC »

Monsieur AUBRUN trouve dommage cette fusion car il manquera de visibilité.

Madame LALLIER explique que des centres de coût seront mis en place pour suivre l'activité des deux services.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 32 pour, 4 abstentions (Gilbert AUBRUN, Ginette HURTAULT, Michel MROZEK, Michelle RIVET), autorise la fusion des deux budgets annexes, au 1^{er} janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.